

Séance du 22 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Fonds d'Équipement des Communes 2021.

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 18/03/2021

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Gaele MARTIN, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT, François DEDEBAN, Laurent DUMARTIN et Paula MARTINET, Joel VIDOT, Gérard DUYTSCHÉ

Absent excusé : Marie-Blanche JOLY

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaele MARTIN.

VU le courrier émanant du Conseil Départemental des Landes concernant la répartition du Fonds d'Équipement des Communes pour l'exercice 2021,

Monsieur le Maire propose de présenter les travaux estimatifs pour la réhabilitation du cimetière communal pour un coût prévisionnel H.T de 5 400€ € soit 6 480 € TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL:

- émet un avis favorable sur le projet présenté et décide d'entreprendre les travaux,
- sollicite une subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes pour l'Année 2021,
- décide de financer cette opération « Réhabilitation du cimetière communal » à l'aide de la subvention FEC qui sera versée par le Conseil Départemental des Landes et le solde sur les fonds libres de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

